

Bus en site propre

École Polytechnique - Christ de Saclay

du 6 janvier au 6 février 2012

Enquête publique

TCSP ENTRE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE À PALAISEAU ET LE CHRIST DE SACLAY

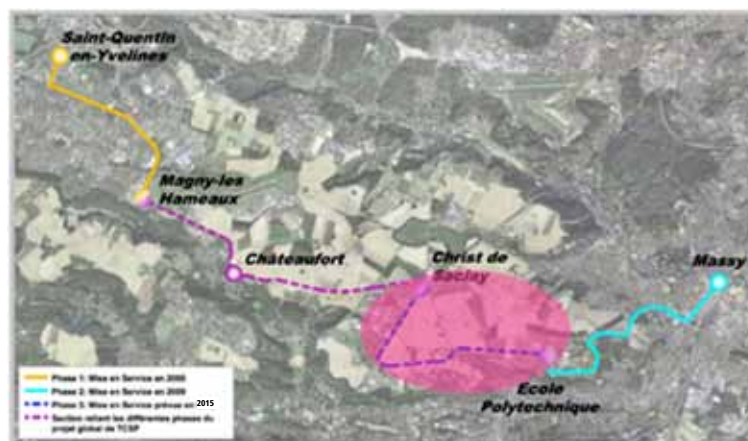
Nature du projet

Un TCSP est un Transport en Commun en Site Propre, c'est-à-dire un transport en commun circulant sur une voie lui étant dédiée.

Le projet d'établir une liaison de TCSP entre Massy et Saint-Quentin-en-Yvelines a été inscrit dès le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) de 1994 et repris dans le projet de SDRIF de 2008. Il s'est traduit par quatre projets fonctionnellement indépendants, dont le TCSP entre l'école Polytechnique à Palaiseau et le carrefour du Christ de Saclay constitue la phase n°3.

Le projet traverse le territoire des communes de Saclay, Saint-Aubin, Gif-sur-Yvette, Orsay et Palaiseau.

Le projet prévoit la création d'une infrastructure dédiée aux transports en commun ainsi que des cheminements piétons et des pistes cyclables continus et raccordés aux réseaux existants.



Raisons d'être du projet

L'accompagnement du développement territorial

Le Plateau de Saclay regroupe un nombre important d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur (École Polytechnique, Supélec, HEC, etc), ainsi que des centres de recherche publics et privés. Il concentre près de dix pour cent de la recherche publique française.

Le dynamisme technologique et scientifique du Plateau de Saclay le positionne comme un territoire à fort potentiel de développement, qui suscite un intérêt national.

Ainsi, l'État a inscrit, le 3 mars 2009, les opérations d'aménagement du plateau de Saclay parmi les opérations d'intérêt national (OIN). L'objectif premier du projet est de soutenir la constitution d'un cluster scientifique et technologique de dimension internationale, s'appuyant sur le potentiel scientifique et technologique de ce territoire. L'OIN est un outil juridique au service de la cohérence de l'aménagement du territoire.

L'Établissement Public Paris-Saclay (EPPS) a été créé en septembre 2010 sur un périmètre plus large que l'OIN. Cet établissement combine des missions de développement économique, de valorisation des potentiels scientifiques et d'aménagement du territoire. Les collectivités locales et leurs groupements sont associés à la gouvernance de l'établissement public, ainsi que les représentants de la communauté scientifique et des milieux économiques.

L'EPPS a été constitué dans le but de créer un cluster scientifique et technologique. Ce projet de développement du cluster de Paris-Saclay s'inscrit à l'interface des projets portés par l'Etat (Plan Campus et Grand Paris) et s'articule avec la vision des collectivités sur ce territoire.

L'ensemble de ce projet, porté par l'Etat et la région Ile-de-France, doit permettre d'impulser une dynamique positive à l'échelle du plateau par l'accueil de fonctions nouvelles et la mise en cohérence des différents projets.

L'EPPS a pris l'initiative de deux ZAC sur le territoire directement concerné par le projet de TCSP : la ZAC QOX+X (Quartier Ouest de Polytechnique) et la ZAC du Moulon.

Le taux d'augmentation du nombre d'emplois entre 2006 et 2015 pourrait atteindre 40% sur l'ensemble des communes traversées par le projet de TCSP.

La réponse aux besoins de déplacement

Outre l'accompagnement du développement du territoire, l'instauration d'un TCSP doit aussi permettre de répondre à certains objectifs en termes de déplacement, à savoir :

- contribuer à assurer une liaison continue en site propre, rapide et efficace, entre Saint-Quentin-en-Yvelines et Massy ;
- favoriser l'usage des transports en commun sur le plateau de Saclay en assurant un rabattement attractif sur les autres modes de transport (RER B et C, transilien, Massy TGV, aéroport d'Orly, futur métro automatique, futur tram-train Massy-Evry, ...);
- garantir les temps de parcours et la régularité des carrefours grâce au site propre et à la priorité aux carrefours ;
- favoriser l'usage des modes doux (marche à pied et cycle), complémentaire des transports en commun en assurant la continuité des cheminements et le raccordement aux cheminements existants ;
- pallier l'éloignement par rapport aux transports en commun à grand gabarit (RER).

Données chiffrées

Principales caractéristiques du projet

- Un tracé de 6,7km
- Une vitesse commerciale de 25km/h en moyenne, obtenue par la circulation en site propre, ainsi que la priorité aux carrefours
- Un temps de parcours garanti d'environ 15 minutes entre le carrefour du Christ de Saclay et l'Ecole Polytechnique
- Une fréquence de 5 minutes en heures de pointe et de 12 minutes en heures creuses.

Coût

Le coût du projet est de 54,5 millions d'euros HT en valeur 2008.

Mise en service

La mise en service est prévue en 2015.

Principaux acteurs de l'opération

Le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage de l'opération est le STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France – autorité organisatrice des transports en Ile-de-France) : il a assuré la maîtrise d'ouvrage du dossier d'objectifs et de caractéristiques principales, de la concertation préalable, du schéma de principe et de l'enquête publique. Le STIF a décidé de conserver la

maîtrise d'ouvrage complète du projet jusqu'à la mise en service. Cette maîtrise d'ouvrage s'exercera en étroite collaboration avec le département de l'Essonne propriétaire et exploitant des voies le long desquelles s'insère le projet, avec l'EPPS aménageur des deux ZAC traversées et avec la CAPS futur gestionnaire des espaces publics.

Financement du projet

Le financement est assuré par l'État, la région Île-de-France et le département de l'Essonne. Ces trois financeurs sont partenaires du projet et ont été associés aux décisions.

Les partenaires locaux

. La Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) : créée en 2003, la CAPS unit 10 communes, dont les cinq traversées par le projet.

. Les communes traversées par le projet : Saclay, Saint-Aubin, Gif-Sur-Yvette, Orsay, Palaiseau.

L'Établissement Public Paris-Saclay (EPPS)

En charge du développement du Cluster technologique et scientifique sur le Plateau de Saclay, il a été associé au projet. Les projets de l'EPPS sont en effet intimement liés au projet de TCSP avec des aménagements futurs localisés sur le tracé projeté (projet de ZAC du Moulon et ZAC QOX+X).

Une coopération a ainsi été mise en place afin de coordonner les aménagements.

Principales étapes du projet

. Inscrit dans plusieurs documents de planification territoriale, le projet a fait l'objet d'études préalables qui ont été réalisées en 2009.

. Un dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) a été présenté aux collectivités locales le 25 janvier 2010 dans le cadre d'une Commission de suivi (COSU) présidée par le STIF. Le conseil d'administration du STIF a approuvé le DOCP ainsi que les modalités de concertation le 17 février 2010.

La concertation préalable

La concertation préalable s'est déroulée entre le 10 mai et le 11 juin 2010.

Son objectif était d'informer le public et de recueillir les contributions des acteurs concernés.

Les deux réunions publiques ont rassemblé respectivement 70 et 50 personnes. Environ 250 avis ont été recueillis, au travers des registres, questionnaires, avis en ligne sur le site internet. 43000 dépliantes ont été distribués dans les bus lors de rencontres voyageurs, dans les gares, ainsi que les boîtes aux lettres. Une exposition itinérante a pu s'implanter sur le site de 8 entreprises ou institutions.

Le bilan de la concertation a été approuvé par le conseil d'administration du STIF du 8 décembre 2010. Il peut être consulté sur le site internet du projet : <http://www.bus-massy-saclay-saintquentin.fr/Ressources-telechargeables.html>

La période post concertation

. La concertation avec les interlocuteurs identifiés lors de la concertation préalable s'est poursuivie par des réunions menées par le STIF ou la CAPS avec les acteurs économiques du territoire, avec les agriculteurs et leurs représentants et avec les associations ou groupements de cyclistes.

. Des études préliminaires, tenant compte des remarques faites pendant la concertation, ont été remises en mars 2011.

. Ces études ont permis d'affiner le schéma de principe qui sera soumis à enquête publique. Parmi les avancées résultant des apports de la concertation et des études préliminaires poursuivies post concertation, on trouve deux apports majeurs :

- la construction de la voie de bus du côté « bâti » de la chaussée dès que cela est possible, afin de limiter l'impact du projet sur les espaces agricoles et de positionner les stations au plus près des zones d'emplois et d'habitation desservies,
- un tracé optimisé pour l'implantation d'un nouveau pont au-dessus de la RN118.

. La Commission de suivi présentant le schéma de principe et le dossier d'enquête d'utilité publique s'est tenue le 23 mai 2011.

. Le conseil d'administration du STIF de juillet 2011 a approuvé le schéma de principe, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, et la convention de financement associant l'Etat, la région Ile-de-France et le département de l'Essonne pour l'avant-projet et les premières acquisitions foncières.

L'enquête publique

. Suite à l'approbation par le conseil d'administration du STIF, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été transmis au service compétent de l'Etat pour instruction le 17 août 2011. Les avis de l'Agence Régionale de la Santé, de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne, de l'Autorité de Sécurité Nucléaire, de l'Etablissement Public Paris Saclay et de l'Autorité Environnementale ont été remis au STIF par la sous-préfecture de Palaiseau en novembre 2011.

. La réunion d'examen conjoint des dossiers de mise en compatibilité des PLU s'est déroulé en sous-préfecture de Palaiseau le 6 décembre 2011.

. L'enquête publique qui s'ouvrira le 6 janvier 2012 sera l'occasion de présenter à nouveau au public le projet et des propositions faisant écho à la concertation préalable.

Dispositif de communication autour de l'enquête publique

Afin d'assurer l'information de la population sur le territoire concerné, le STIF a prévu un dispositif similaire à celui mis en place pendant la phase de concertation. Ce dispositif comporte ainsi :

- une exposition de 4 panneaux de présentation du projet, qui sera installée dans chaque mairie concernée ;
- un présentoir aux couleurs du projet, permettant de disposer des documents de communication. Il sera installé à la mairie de Villiers-le-Bâcle, à Supélec, à l'Ecole Polytechnique et à la mairie de Palaiseau ;
- un dépliant de 4 pages, présentant les caractéristiques du projet, son inscription dans un processus faisant suite à la concertation, et ses modalités (dates et créneaux horaires des permanences du commissaire enquêteur...), qui sera :
 - . diffusé aux communes, aux partenaires, aux entreprises et au transporteur ;
 - . distribué dans les gares de Massy-Palaiseau, Orsay-Lozère, Gif-sur-Yvette, Massy Verrière-Le Guichet et Palaiseau ;
 - . déposé dans les boîtes aux lettres dans une zone de 400m autour du futur tracé ; pour un total de 65 000 dépliant.
- des affiches qui seront apposées aux arrêts de bus et mises à disposition des communes, partenaires et entreprises. Environ 1000 affiches sont prévues.

Concernant l'affichage légal, en plus d'un affichage sur les panneaux municipaux par les mairies, des affiches plastifiées annonçant l'enquête seront apposées sur une cinquantaine de points de passage significatifs.

La présence de ces affiches fera l'objet d'un contrôle d'huissier.